

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 MAI 2024 A 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Absente : :

Marylène HARANG pouvoir donné à Jérôme LANDES

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du Samedi 13 avril 2024 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ Délibération choix maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de deux logements communaux

Mme le Maire indique que 4 cabinets d'architecture ont répondu à l'appel d'offres de type MAPA lancé via le site des marchés publics du Centre de Gestion 46. Les dossiers de candidature de :

- Pierre CHARRAS, architecte DPLG (Figeac)
- SAS d'architecture FILHAM (Assier)
- SELURL D'ARCHITECTURE VERGELY
- Lolita FABROULET (Le Vigan)

ont été analysés par l'Atelier Conseil sur la base de :

- Notation technique
- Notation prix
- Notation délai
- Notation temps consacré

La synthèse de notation de l'offre de bae après demande de précision est la suivante

| Notation | Lolita FRABOULET | CHARRAS HABRIER/IB2M | FILHAM/ CARCY | VERGELY/ CARCY |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|------------------|-------------------|
| Note valeurs techniques | 11,5 | 7,5 | 10,3 | 10,8 |
| Note prix des prestations | 16,7 | 16,9 | 20,0 | 17,8 |
| Note délai de réalisation | 16,5 | 8,9 | 9,7 | 8,4 |
| Note temps passé | 19,4 | 6,7 | 13,6 | 13,6 |
| Note globale | 15,0 | 10,4 | 13,6 | 12,9 |
| Rang | 1 | 4 | 2 | 3 |
| Montant HT | 24 600 € | 26 650 € | 22 550 € | 25 300 € |

Le choix se porte donc sur la candidature de Mme Lolita FABROULET

6 VOIX POUR

2/ Participation frais scolaires Ecole d'Aynac

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de signer la convention entre la mairie d'Aynac et la Commune pour la participation des frais scolaires. Le conseil municipal de la commune d'Aynac s'est prononcé pour une hausse de 10 % de la participation des communes extérieures, cette situation se justifiant au regard de la hausse significative du coût des énergies (gaz, électricité) et de la hausse du coût de la vie (fournitures scolaires, produits d'entretien et d'hygiène).

Le montant de la participation est fixé comme suit :

- Ecole maternelle par enfant scolarisé : 1 557,15 €
- Ecole primaire par enfant scolarisé : 1 155,13 €

Mme le Maire met au vote

6 VOIX POUR

3/ Restitution caution des locataires sortants du presbytère et Maison Aurélie

Mme le Maire rappelle que les locataires des deux logements ci-dessus ont quitté les lieux fin du mois d'avril et qu'il y a lieu de leur restituer leur caution dont les montants se montent à :

- Pour le presbytère à 620 € à restituer à Mme Lucie PAILLETTE/Mr Charly DUPUY
- Pour la maison Aurélie à 600 € à restituer à Mme Staegy THOURET

6 VOIX POUR

3/ Participation travaux de restauration stèle de Gabaudet d'Issendolus

A la demande du Trésor Public, il y a lieu de reprendre cette délibération. En effet, les travaux envisagés par la commune d'Issendolus ont été inscrits en investissement, la participation de la commune d'Albiac doit également être affectée en investissement (opération

Amortissement sur un an.

6 VOIX POUR

4/ Validation devis remplacement des volets du Presbytère

Lors des états des lieux réalisés au mois de mai avec les nouveaux locataires, il a été constaté de fortes dégradations sur les volets des portes et une fenêtre du presbytère (salon et salle à manger).

Le conseil municipal à l'unanimité décide de les remplacer par des volets en PVC. Il valide le devis de l'entreprise FEYT pour un montant de 1 965,98 € TTC

6 VOIX POUR

5/ Validation devis terrassement et création chemin aire de pique-nique la Châtaigneraie

Mme le Maire rappelle qu'au mois de juillet et août, des manifestations auront lieu sur l'aire de pique-nique de la châtaigneraie. Des aménagements sont en cours (réalisation d'un barbecue, murets en pierres sèches). Reste un tas de pierres et de terre à enlever et l'aménagement d'une voie d'accès. L'entreprise ALTP a fait parvenir un devis d'un montant de 1 932 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis à **6 VOIX POUR**

INFORMATIONS DIVERSES :


Le PAT a été réalisé sur la route de Bio

Il faut régler le problème d'arrivée de la fibre optique à la maison Aurélie

Validation de la permanence du bureau de vote lors des élections européennes du dimanche 9 juin prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

COMPTE-RENDU APPROUVE LE :

| | |
|--------------------------|--|
| Marie BERTHOUMIEU |  |
| Elu secrétaire de séance | |